



PRESSE – INFORMATION

DELEGATION FRANÇAISE

GROUPE PARLEMENTAIRE DU PARTI SOCIALISTE EUROPEEN

Strasbourg, le 31 mars 2004

Communiqué de presse

DSF / Charters d'expulsion

La députée socialiste française Adeline Hazan se félicite de l'adoption par le Parlement européen de son rapport proposant de rejeter une initiative italienne concernant l'organisation de "vols groupés" pour le renvoi des clandestins dans l'UE.

D'après l'eurodéputée, *"les Etats européens ne peuvent se contenter de développer de façon volontariste le volet répressif de la politique d'asile et d'immigration, alors qu'ils laissent de côté des pans entiers de cette politique qui concernent l'immigration légale et l'intégration des ressortissants de pays tiers légalement installés dans nos pays"*.

Elle a également souligné dans son rapport que les retours collectifs constituent une pratique très discutable qui ne devrait être employée que de façon exceptionnelle, alors que ce type de mesure pourrait tendre à les généraliser et donc à les banaliser.

Membre de la commission des libertés et des droits des citoyens, de la justice et des affaires intérieures, Adeline Hazan a critiqué en particulier le fait que l'on ait mis en annexe, non contraignante, les seuls éléments constituant une garantie à la préservation de la dignité et de l'intégrité physique des personnes expulsées (cette annexe définit notamment un certain nombre de règles en matière de santé des personnes expulsées, un code de conduite applicable aux escortes et pour l'emploi de mesures coercitives).

Enfin Adeline Hazan regrette que l'exercice de consultation du Parlement européen - qui n'est déjà qu'une formalité finalement pour ce type de proposition - ait été rendu superflu. *"Ce rapport illustre plus que jamais le déficit démocratique dont souffre actuellement les institutions européennes, et c'est pourquoi nous devons au plus vite parvenir à l'adoption d'une Constitution européenne qui redonne au Parlement européen sa voix dans le concert européen"*, a-t-elle conclu.

L'initiative italienne pour l'organisation de vols communs de rapatriement est renvoyée en commission.

Suivez l'activité de la Délégation socialiste française au parlement européen sur:

www.d-s-f.net

Contact : Elke Meeùs, attachée de presse

☎ : +32 478 88 19 69 - ☎ : + 32 2 284 48 90

✉ : + 32 2 284 69 89 - @ : emeeus@europarl.eu.int

✉ : 43-47 rue Wiertz - ASP 14 G 358 - 1047 Bruxelles